

---

# La sécurité de l'école est l'affaire de tous

**C**haque année les parents décident de l'école que leurs enfants vont fréquenter. Ils peuvent choisir l'école selon sa réputation scolaire ou selon la qualification de ses enseignants chrétiens. Ils peuvent même choisir l'école à cause de ses activités extra scolaires. Mais il est possible également que parmi les raisons qui déterminent le choix d'une école, la sécurité des enfants tienne une place prépondérante. Les parents démontrent de cette manière leur confiance dans la capacité de votre institution à prendre soin de ce qu'ils ont de plus précieux.

Votre école mérite-t-elle cette confiance ? En ce qui concerne la sécurité pour favoriser une meilleure ambiance d'étude et de croissance, votre école est-elle fidèle dans les petites choses comme dans les grandes ? Que vous soyez éducateur ou administrateur, faites-vous tout ce qui est en votre pouvoir pour sauvegarder l'espérance et la promesse que ces enfants incarnent ?

Nous allons explorer un certain nombre de méthodes à utiliser pour vous assurer de la sécurité des dirigeants de demain, alors qu'ils fréquentent les écoles adventistes aujourd'hui.

## **Le responsable de la sécurité et le comité de sécurité**

La sécurité implique tous les aspects de l'éducation, de l'environnement physique aux règles et aux procédures qui déterminent le fonctionnement de l'école. Les bonnes pratiques de sécurité commencent par l'établissement des procédures formelles pour toutes les activités organisées par l'école. Un responsable de la sécurité devrait être désigné pour coordonner ce programme, avec le soutien d'un comité de sécurité.

Quelle est la tâche du responsable de la sécurité ? En plus de son association avec

le comité de sécurité pour établir des règles formelles, il se doit d'évaluer les problèmes potentiels de sécurité et d'instruire les enseignants, le personnel, les parents et les élèves quant aux meilleures habitudes de sécurité. Le comité devrait être chargé de donner des conseils, de proposer des changements, de recommander des actions et même d'éliminer des programmes ou des activités jugés dangereux. Mais même si le responsable de la sécurité et le comité agissent efficacement, tous doivent prendre une part active car *la sécurité c'est l'affaire de tous*.

Plusieurs institutions scolaires ont des comités de sécurité mais on n'y a pas recours à bon escient. Trop souvent, en effet, ce groupe n'est convoqué qu'après un incident ou un accident, et les réunions ont lieu alors qu'il est impossible de consacrer beaucoup de temps à la discussion.

Au cours d'une de ces sessions de comité de sécurité, quelqu'un rapporte qu'un étudiant a été blessé dans la cour de récréa-

**Gary Hile et A. Grace Brown**

tion. Chacun, désolé et attristé, s'enquiert de la gravité de la blessure. Et souvent la discussion s'arrête là.

Le comité se doit d'aller plus loin. L'équipement était-il bien entretenu ? Était-il prévu pour amortir les chocs (sièges rembourrés, copeaux de bois, selon le lieu) ? Où se tenait le surveillant ? L'élève avait-il entrepris une activité au-delà de ses capacités ? S'agissait-il d'une activité approuvée ou l'élève avait-il été averti d'éviter cette activité ?

Ce sont des questions qui se penchent sur le *qui*, le *quoi*, le *où*, le *quand* et le *pourquoi* d'une situation. Une fois que ces questions ont reçu des réponses satisfaisantes, le comité doit établir des règles pour prévenir une répétition de l'incident. Cela pourrait impliquer une meilleure formation des surveillants de récréation, de nouvelles règles, ou le

---

**En ce qui concerne la sécurité pour  
favoriser une meilleure ambiance  
d'étude et de croissance, votre  
école est-elle fidèle dans les  
petites choses comme dans les  
grandes ?**

---

remplacement de l'équipement. Chaque fois que les règles sont changées, veillez à ce que toutes les personnes concernées soient informées et prévoyez un programme

de mise à jour périodique pour vous assurer de leur efficacité.

**Premiers soins**

La plupart des écoles ont des trousse de premiers soins à portée de la main en cas d'urgence. Quand a-t-on vérifié pour la dernière fois si la trousse contenait des articles périmés et les a-t-on remplacés ? Combien, parmi vos employés, ont-ils un brevet de secourisme ? Dans certaines régions, la présence d'une infirmière à l'école est obligatoire durant les heures de cours. Renseignez-vous auprès de votre administration locale quant à de tels règlements.

De plus, nous recommandons vivement qu'au moins un membre du personnel ou du corps enseignant soit certifié en réanimation cardiopulmonaire. Affichez dans les bureaux et les salles de classe la liste des personnes certifiées en premiers secours

et en réanimation cardiopulmonaire. Il importe d'être prêt à agir en cas d'urgence, car quelques secondes peuvent faire la différence entre la vie et la mort.

### **Protection contre le feu**

Que feriez-vous si un incendie éclatait dans votre bâtiment d'école en cet instant ? Sauriez-vous où conduire vos élèves ? Quel serait le parcours ? Avez-vous pensé à un second parcours au cas où le premier serait bloqué ? Il est essentiel que nous soyons constamment vigilants et prêts en cas d'urgence<sup>1</sup>. Ceci ne concerne pas seulement le feu mais également les autres crises — tremblement de terre, menaces de violence ou de terrorisme à l'extérieur ou à l'intérieur de l'école, urgences médicales ou menaces bactériologiques, désastres liés aux intempéries... Le protocole d'urgence devrait prévoir en détail qui est responsable pour quoi, et indiquer la marche à suivre le danger une fois passé.

En cas de sinistre, il est possible que les médias locaux vous envoient une équipe de journalistes pour filmer la situation ou demander une interview. Il est recommandé de prévoir un porte-parole qui ait été formé à la communication publique. Lorsque vous communiquez avec les médias, souvenez-vous que la réputation de l'école aussi bien que celle de l'Église sont en jeu<sup>2</sup>.

### **Rapports des risques**

Quand vous remarquez un danger éventuel dans votre école, en faites-vous le rapport à la personne appropriée ? L'école prévoit-elle un système de rapports écrits plutôt qu'une version orale ? Très souvent, des risques n'ont pas pu être atténués simplement parce qu'un problème a été communiqué verbalement à quelqu'un qui a oublié par la suite de prendre les mesures qui s'imposaient. Il est donc important de prévoir un cahier de charges qui indique la marche à suivre pour s'assurer que les réparations soient faites en bonne et due forme.

### **Prévoir des inspections**

Quand avez-vous pour la dernière fois prévu une inspection de tout votre campus ? Cette inspection comprend-elle l'état des bâtiments et des installations, ainsi que de toutes les activités qui leur sont associées ? A-t-on rectifié ce qui a été signalé au cours de l'inspection précédente ? Demeurer vigilant quant à la possibilité de risques sur le campus de l'école vous permettra de remédier aux problèmes potentiels avant même qu'une crise ne survienne, et de ce fait réduira le risque d'accidents ou blessures.

---

## **Il importe d'être prêt à agir en cas d'urgence, car quelques secondes peuvent faire la différence entre la vie et la mort.**

---

Souvent, on se plaint que l'élimination ou simplement la réduction de certains risques coûte trop cher. Mais il y a généralement plus d'une façon de minimiser les risques. Bien sûr, la meilleure approche est la prévention. Mais souvent, la solution serait d'entraîner le personnel à reconnaître les risques. Si par exemple votre bâtiment est situé à un endroit sujet

aux inondations, vous devez prendre les précautions suivantes :

- Appliquez un enduit imperméable aux fondations pour prévenir l'infiltration de l'eau.
- Tenez à votre disposition une réserve de sacs de sable.
- Évitez d'entreposer des objets fragiles au sous-sol.
- Assurez-vous que toutes les routes à l'intérieur de la propriété sont dégagées au cas où une évacuation serait nécessaire.
- Installez des panneaux d'avertissement aux endroits souvent inondés.

### **Activités à risque élevé**

En analysant le risque, n'oubliez pas les activités organisées par l'école, à la fois sur le campus et à l'extérieur du campus. Les élèves participent-ils à des activités à haut risque qui exigent certaines connaissances

et formation (par exemple des cours où il faut utiliser des outils électriques, la varappe, l'acrobatie, l'équitation, etc.) ? L'école prévoit-elle ou exige-t-elle un équipement de sécurité approprié pour les étudiants engagés dans des activités à risque élevé et des manifestations sportives ? Consultez votre assurance pour savoir si elle couvre ce genre d'activités.

L'école est légalement obligée d'informer les parents des risques possibles lors des activités scolaires. Les billets d'autorisation devraient expliquer clairement et en détail la nature de ces activités. Il arrive qu'une poursuite judiciaire soit engagée parce qu'on a manqué d'informer la victime et/ou ses parents des dangers possibles de telle ou telle activité.

Les poursuites judiciaires sont devenues chose commune dans les pays développés et leur nombre va croissant dans les pays en voie de développement. Le coût légal pour se défendre contre les poursuites judiciaires, même celles que l'on gagne, peut être substantiel. Une communication détaillée est souvent la clé pour réduire la probabilité d'une action légale contre l'école, l'église et même vous personnellement.

## Transport

Les risques qui accompagnent le transport des élèves dans le cadre de leurs activités scolaires ont attiré l'attention depuis le mois d'avril 2001, lorsque l'Administration nationale de la sécurité des transports routiers (NHTSA) a publié un rapport sur les dangers des minibus à quinze places. Ces minibus, en effet, ne répondent pas aux standards des bus d'école et se renversent souvent, causant des blessures graves et même la mort. Leur toit peut être défoncé si elles se renversent, augmentant de manière significative les risques encourus par les passagers.

Le Comité national de la sécurité des transports (NTSB) a enquêté sur plusieurs accidents sérieux qui font preuve d'une tendance particulièrement préoccupante. Certaines écoles transportent les élèves dans le cadre de leurs activités scolaires à l'intérieur de véhicules qui ne répondent pas aux standards de protection des bus scolaires. Cette pratique fait courir aux enfants des risques de blessures fatales, ou en tout cas graves, s'il survient un accident. Sur une durée de onze mois, à partir du printemps 1998, le NTSB a enquêté sur quatre accidents qui impliquaient des bus non conformes, ayant fait neuf morts et 36 blessés. La plupart des victimes, y compris huit des neuf morts, étaient des enfants. Dans tous les cas, le NTSB a déterminé que

les blessures auraient pu être bien moins graves si les victimes avaient été transportées dans des véhicules répondant aux standards nationaux de sécurité pour les bus scolaires<sup>2</sup>.

Plusieurs États des États-Unis ont interdit l'usage des minibus non conformes pour le transport des élèves dans le cadre de leurs activités scolaires. En 1974, le Congrès a décrété illégal pour les commerçants ou les constructeurs de vendre ou de louer des véhicules non conformes pour dix passagers. Mais même sans ces lois, sans les contraventions pour ceux qui les transgresseraient, pourquoi encourager l'utilisation

de tels véhicules, compte tenu des risques bien plus élevés de blessures et de mort en cas d'accident ?

Une autre cause majeure des accidents de transport est le manque d'expérience des conducteurs. Il arrive souvent que des bénévoles, qui conduisent des élèves dans le cadre d'événements scolaires, ne sont habitués à conduire que de petites voitures, plus faciles à manœuvrer que les minibus ou les bus. De tels conducteurs sont plus susceptibles de perdre le contrôle d'une grosse voiture en cas d'urgence. Exiger la formation des conducteurs et n'avoir recours qu'à des conducteurs qualifiés sont deux mesures que votre institution doit prendre pour prévenir les risques du transport.

## Conclusion

Développer et appliquer des règlements pour protéger les élèves qui sont sous votre responsabilité constitue une partie de vos devoirs en tant qu'éducateur. Avoir un comité de sécurité efficace est important pour le bien-être des élèves, du personnel, du corps enseignant et de ceux qui visitent votre institution. Mais en fin de compte, tout le personnel de l'école doit s'intéresser à ces problèmes de sécurité qui affectent toute l'institution et travailler de concert à créer un milieu sûr pour favoriser l'étude. Souvenez-vous, la sécurité, c'est l'affaire de tous.

---

*Gary Hile est directeur adjoint d'Adventist Risk Management, à Silver Spring, Maryland. A. Grace Brown est coordinatrice et technicienne Web pour Adventist Risk Management.*

---

## NOTES

1. Voir Tina Gifford, « School Violence — A Resource Guide », *Journal of Adventist Education* 59:4 (avril/mai 1997), p. 37 ; et Dale Johnson, « Coping With the Unthinkable : Violence in Adventist Schools », *Journal of Adventist Education* 53:2 (décembre 1990/janvier 1991), p. 21.
2. Voir Douglas A. Jones, « When Bad Things Happen to Good Schools : A Crisis Communication Plan », *Journal of Adventist Education* 62:4 (avril/mai 2000), p. 27.
3. National Transportation Safety Board, Washington, D. C. (juin 1999), NTSB/SIR-99/02, PB99-917003.

